

Réforme des Services Autonomie :

Accompagner les démarches de rapprochement SSIAD/SAD

L'obligation de constitution d'une entité juridique unique est à présent inscrite dans loi « Bien vieillir », qui par ailleurs prolonge les délais pour la transformation des services de soins infirmiers à domicile (Ssiad) en services autonomie à domicile (SAD).

C'est dans ce contexte que l'UNASSI actualise ses modalités de formation en proposant une démarche adaptable à chaque contexte et niveau d'avancement du projet de transformation des Ssiad.

Objectifs

- Accompagner une démarche d'auto- positionnement du Ssiad sur son territoire d'intervention pour identifier les leviers et freins potentiels à un rapprochement.
- Définir un projet et des objectifs, trouver des points d'appui opérationnels pour retenir le cadre juridique correspondant au mode de gouvernance et d'organisation souhaitée.
- Définir un modèle de gouvernance et organisationnel : processus de prise en charge intégré, outils communs, coopération et partage d'information....
- Identifier les leviers d'actions pour une transformation organisationnelle (vers un dispositif intégré) à partir du modèle retenu.
- Traduire le modèle organisationnel dans le nouveau cadre économique des Services Autonomie à Domicile (deux budgets différents (aide et soin) et étanches, deux modes de financement et de tarification distincts).
- Vérifier l'équilibre financier à moyen terme (3/5 ans) de la nouvelle entité issue du rapprochement.

Programme

➤ **MODULE 1 :**

Stratégie de rapprochement
1 jour en 2 x 03h30 en visioconférence

➤ **MODULE 2 :**

Choix des modalités juridiques de rapprochement
1 x ½ journée de 03h30 en visioconférence

➤ **MODULE 3 :**

Incidences RH
1 x ½ journée de 03h30 en visioconférence

➤ **MODULE 4 :**

Mesures opérationnelles des rapprochements envisagés
1 jour en 2 x 03h30 en visioconférence

- Possibilité de faire les modules à la carte



Tarifs en INTER /personne

Modules 1 et 4 :

300 € - Adhérents

450 € - Non-adhérents

Modules 2 et 3 :

200 € - Adhérents

350 € - Non-adhérents

En INTRA, sur devis

Durée

3 Jours ou module au choix

- ✓ **EN DISTANCIEL**
- ✓ **Soit 07 heures**

Public

Tous professionnels, bénévoles participant à la mise en œuvre du Service Autonomie :

- ✓ **Pas de prérequis**
- ✓ **Pas de contrôle des connaissances**

Modalités pédagogiques

- ✓ Apports théoriques et méthodologiques
- ✓ Mise en situation à partir du partage d'expériences

Modalités d'évaluation

Validation des acquis par le biais d'un outil d'auto-analyse



Nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap.

Nos intervenants

Intervenants disposant d'une connaissance approfondie des enjeux et problématiques des Ssiad et accompagnant régulièrement les équipes dans l'analyse stratégique de leurs organisations, le pilotage de projets, la conduite du changement et la démarche qualité.

Programme détaillé de chaque module

MODULE 1 : Stratégie de rapprochement

- ✓ Rappel du cadre légal de la réforme des Services Autonomie (aspects réglementaires, juridiques et économiques).
- ✓ Points de vigilance et enjeux stratégiques pour les Ssiad.
- ✓ Démarche d'auto- positionnement du Ssiad sur son territoire d'intervention pour identifier les leviers et freins potentiels au rapprochement.
- ✓ Évaluation des ressources mobilisables sur le territoire pour construire une stratégie de rapprochement.
- ✓ Définition du territoire commun du Saad et du Ssiad pour construire une offre accessible à tous (éviter les zones blanches) par la création d'un SAD. Ce travail de redéfinition du zonage à l'échelle du département nécessitera dans un second temps une concertation avec l'Ars et le Conseil Départemental.

Durée : 1 jour en 2 x 03h30 en visioconférence

MODULE 2 : Choix des modalités juridiques de rapprochement

- ✓ Les différentes options juridiques
- ✓ Avantages/inconvénients des différentes options
- ✓ Le transfert des autorisations vers une entité unique
- ✓ Choix du modèle juridique au regard du projet retenu
- ✓ Étapes et modalités de mise en œuvre

Durée : 1 x ½ journée de 03h30 en visioconférence

MODULE 3 : Incidences RH

- ✓ Les obligations issues du décret du 13 juillet 2023 et du cahier des charges
- ✓ Incidences en droit social du transfert des autorisations vers une entité unique
- ✓ Conséquences Rh sur le plan individuel (contrat de travail, rémunération...) et collectif (convention et accords collectifs, usages et décisions unilatérales, organisation du temps de travail, protection sociale complémentaire...)
- ✓ Évolution des contrats de travail en fonction des options juridiques de rapprochement et du secteur (privé ou public)

Durée : 1 x ½ journée de 03h30 en visioconférence

MODULE 4 : Mesures opérationnelles des rapprochements envisagés

- ✓ Étudier les conséquences opérationnelles des rapprochements envisagés.
- ✓ Définir un modèle de gouvernance et organisationnel : processus de prise en charge intégré, outils communs, coopération et partage d'information, organigrammes, fiches de fonctions....
- ✓ Identifier les leviers d'actions pour une transformation organisationnelle (vers un dispositif intégré) à partir des éléments validés.
- ✓ Traduire le modèle organisationnel dans le nouveau cadre économique des Services Autonomie à Domicile. Ce travail doit permettre de vérifier l'équilibre financier à moyen terme (3/5 ans) de la nouvelle entité issue du rapprochement.

Durée : 1 jour en 2 x 03h30 en visioconférence